

Le Communard

Feuille d'Infos Syndicales N°5 . Dec. 2002

C.T.P DU JEUDI 14 NOVEMBRE A 15H30

7 de vos représentants CFDT Interco assistaient à cette réunion : Monique FAYE, M.France MORELON, Laurence DARTHOUT, Hervé FAURE, Christian BECHADE, André MAZALEYRAT, J.Pierre DELAGE-DAMON.

Etaient excusés : Valérie DESMAISON, Gérard TEISSANDIER, Patrick GUITARD.

Représentants de l'Administration : Marcel FAUCHER, Magali SELVES, Patrice GAYOU, Guy CHAZAT.

Etaient excusés : Bernard ANACLET, Françoise BLANCHARD ROGERIE.

Assistaient également à cette réunion, à titre consultatif : Françoise BOURGUIGNON, Dominique VORIOU et Joëlle PENOT.

CREATION DE POSTES, NOMINATIONS, PERSPECTIVES 2003

M.Noëlle BOUTAUD est nommée Rédacteur à compter du 1^{er} octobre 2002. Cet agent a pu bénéficier d'une promotion interne suite à l'avis favorable donné par la Commission Administrative Paritaire.

NB : La CFDT Interco rappelle à cette occasion que beaucoup d'agents remplissent les conditions d'accès à la promotion interne mais ne le savent pas. Notre syndicat est à l'origine de la mise en place de critères qui avec la pratique s'avèrent plus justes et objectifs (ancienneté mais aussi expérience, formation, responsabilités occupées et décrites dans la fiche de poste élaborée par l'agent). Il ne faut pas hésiter à insister et à représenter systématiquement son dossier. L'obtention d'une promotion interne demande souvent plusieurs années. Vos représentants syndicaux sont à votre disposition pour faire une estimation sur votre déroulement de carrière. Chaque agent a également la possibilité de saisir la CAP en adressant un courrier à son Président lorsqu'il estime

remplir les conditions d'avancement de grade ou de promotion interne et qu'elles ne sont pas prises en compte par sa collectivité.

Brigitte CARDINAUD, admise au concours d'agent qualifié du patrimoine 2^{ème} classe, est nommée au 1^{er} juillet 2002.

Un poste d'agent technique a été créé suite au départ en Congé de Fin d'Activité de Serge BARBE. Laurent GUYONNAUD a été nommé à ce poste dans sa spécialité Peinture et sera stagiaire à partir du 1^{er} décembre 2002.

Patricia LEGER a été intégrée agent administratif au 1^{er} octobre 2002.

Fabienne BURAUD et Dominique AYMARD, en congé maladie longue durée, ont été remplacées.

J.Claude MOIRAND et Michel BARITAUD sont arrêtés depuis un certain temps, ce dernier suite à un accident de travail.

Yves NAVARRE est en arrêt maladie depuis septembre 2002. Le recrutement d'un cuisinier est prévu début décembre.

Valérie DESMAISON doit reprendre son travail (suite à un congé maternité) fin décembre 2002.

CFDT Interco . Mairie Isle

Nous apprenons au moment de la rédaction de ce journal que cet agent a fait une demande de congé parental de 9 mois. Ce nouvel élément laisse entrevoir la possibilité d'un remplacement en CDD pour la période considérée.

Le Maire indique qu'il n'est pas exclu qu'Elisabeth JOSEPH, actuellement agent contractuel en remplacement de Valérie DESMAISON, poursuive sa carrière à la Mairie d'Isle.

L'animatrice du Relais Assistantes Maternelles voit son temps de travail augmenté de 4h.

Anne Marie PARQUET, animatrice à la Résidence Fleurie, va passer à temps plein. Le projet Multimédia est à l'étude. Richard CHAMBORD encadrera, sous la responsabilité d'Hervé FAURE, des ateliers de sensibilisation en direction de divers publics. Ces activités seront proposées en dehors de la bibliothèque dans une salle prévue à cet effet au centre culturel.

La CFDT fait les interventions suivantes : Hervé FAURE insiste sur la priorité à donner au passage à temps plein de 3 agents à temps incomplet qui en font la demande depuis plusieurs années. Un point est fait sur le nombre d'agents concernés par le temps incomplet : 7 au total, 2 à 32h, 1 à 34h et 4 à moins de 31h.

Hervé FAURE repose la question de l'intégration des personnes sous contrats précaires : emplois-jeunes (2 contrats arrivent à terme en mars 2003) et CEC (occupé par Annie LODE). Le Maire confirme son intention de pérenniser : « ils ne seront pas laissés sur la touche ».

Les possibilités d'intégration sont les suivantes : directement à l'échelle 2 comme agents administratifs et agent d'animation.

André MAZALEYRAT propose de faire un point sur la création de postes dans le cadre de la RTT. Le Maire indique qu'ont été créés :

- Un poste au service administratif (Dominique VORIOU)
- Un poste au service culturel + bibliothèque

- Un poste au restaurant scolaire (en cours de création lorsque la situation administrative d'Yves NAVARRE sera réglée).

Pour la CFDT, il reste un poste à pourvoir aux services techniques. L'administration l'envisage courant 2003.

FORMATION :

Dominique VORIOU a participé à une réunion organisée par le CNFPT le jeudi 31 octobre sur les formations 2003. Elle fait un bref exposé sur les nouvelles orientations :

- Organisation de formations sur site à partir d'un nombre suffisant d'agents intéressés
- Catalogue des formations disponibles sur Internet fin novembre
- Achat de places en ce qui concerne les stages spécialisés de la filière culturelle organisés par Musique et Danse en Limousin.

En 2002, 14 agents ont suivi une ou plusieurs formations.

PERSONNEL DES ECOLES ET DU RESTAURANT SCOLAIRE :

Magali SELVES intervient en expliquant que les parents d'élèves sont favorables à une formation des agents en ce qui concerne l'accueil, l'encadrement des moments d'interclasses. Elle s'inquiète également de savoir si les agents ont été formés aux Gestes de 1ers Secours.

Il est à envisager de consulter le CNFPT pour l'organisation de formations adaptées sur le site.

Hervé FAURE indique que cette demande de formation pour améliorer la qualité de l'animation n'est pas nouvelle et qu'elle est souhaitable afin de permettre aux agents d'acquérir une meilleure connaissance des besoins des enfants.

HYGIENE ET SECURITE :

Après la nomination des ACMO, il est indispensable de prévoir une réunion : la date retenue est le JEUDI 9 JANVIER 2003 à 15h30. La proposition de Laurence DARTHOUT pour la CFDT concernant l'établissement d'un bilan sur les accidents du travail est retenue.

QUESTIONS DIVERSES :

Les agents qui ont signé un contrat de prévoyance voient leurs cotisations augmenter de 8% et leur taux d'indemnisation passer à 95%.

La CFDT demande qu'une prise en charge municipale soit étudiée en compensation.

Certaines collectivités le pratiquent à hauteur d'un pourcentage de la cotisation. Le Maire n'est pas contre cette idée à condition d'estimer précisément le coût réel de cette opération.

Hervé FAURE signale qu'un texte récemment voté permet aux collectivités locales d'intégrer dans le budget d'aide social la prise en charge des tickets restaurant. Le montant de la participation municipale peut aller jusqu'à 60%. Cette proposition est renvoyée à une étude plus précise (nombre maximum de tickets par agents, montant de la prise en charge...)

A ce jour, nous apprenons que le Centre de Gestion attend le décret d'application concernant cette loi.

Christian BECHADE réitère sa proposition d'augmentation de la prime annuelle comme il était prévu de le faire. La validité de cette prime est discutée. Elle permet d'aborder la question plus globale de la meilleure répartition des primes dans les différents cadres d'emploi, notamment en ce qui concerne le cadre C. Les nouveaux textes (IAT) doivent permettre cette redistribution plus équitable.

Communauté de Communes et d'Agglomération de Limoges :

Christian BECHADE fait part de son inquiétude concernant la mobilité et l'affectation du personnel. Le Maire informe l'assemblée que la Communauté d'Agglomération fonctionne avec du personnel de la ville de Limoges et que ses bureaux seront installés dans la tour administrative de la ville de Limoges. L'éventualité d'une intervention du personnel pour la Communauté d'Agglomération peut se présenter mais les agents resteront attachés à leur commune d'origine.



Les traitements des fonctionnaires ont été revalorisés de 0,7% au 1^{er} décembre 2002.

ADOPTION DEFINITIVE DU PLFSS PAR LE PARLEMENT :

Le Parlement a adopté le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale. Le texte fixe la hausse de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie à 5,30% et instaure un remboursement des médicaments sur la base de leur générique, quand il existe.

Parallèlement, la taxe sur les cigarettes augmentera de 17,7% au 1^{er} janvier 2003 (20% était proposé en première lecture à l'Assemblée) ce qui provoquera une augmentation de 15% du prix du paquet.

SMIC :

Depuis le 1^{er} juillet 2002 : 6,83€ (horaire brut) ; 1154,27€ (mensuel brut 169h).

LES HANDICAPES DANS LA FONCTION PUBLIQUE :

Les organisations syndicales demandent au gouvernement un bilan sur l'emploi des handicapés dans la Fonction Publique. Et ce, un an après le protocole prévoyant des sanctions en cas de non-respect d'un taux de 6% de handicapés d'ici 2004. Fin 1999, l'État comptait seulement 4,18% de handicapés. Les différentes administrations devaient rendre leur plan triennal d'embauches, mais il n'y a rien pour l'instant.

CONGE DE FIN D'ACTIVITE :



Le gouvernement a décidé sans aucune concertation de supprimer le congé de fin d'activité.

Sa reconduction se pose comme chaque année depuis sa création il y a 6 ans. C'est un dispositif qui était calqué sur celui de l'ARPE (allocation de remplacement pour l'emploi), lui-même supprimé le 14 juin 2000. Il prévoyait, outre un départ anticipé, l'obligation de recruter pour compenser chaque départ.

Un point pose cependant toujours question au gouvernement : il concerne les agents nés après 1946 et qui justifieraient de 40 années de cotisations. Dans une application stricte, cette catégorie ne pourrait plus bénéficier du CFA à partir du 1^{er} janvier 2003.

Il reste désormais 3 catégories d'agents pouvant prétendre au CFA :

- Ceux qui auront rempli les 2 conditions suivantes au 31 décembre 2002 : justifier de 172 trimestres (43 années) de cotisations validées, tous régimes de retraites confondus et justifier également de 15 années de services publics effectifs à la fin de l'année.
- Ceux nés entre le 1^{er} janvier 1945 et le 31 décembre 1946 remplissant 2 conditions : justifier de 160 trimestres (40 années) de cotisations validées tous régimes de retraites confondus et justifier de 15 années de services publics effectifs.
- Ceux nés avant le 31 décembre 1944 remplissant 2 conditions : justifier de 150 trimestres (37,5 années) de cotisations validées tous régimes de retraites confondus et justifier de 25 années de services publics effectifs.

C'est une manière d'accroître encore les inégalités (selon sa date de naissance, un agent pourrait partir en CFA avec 150 trimestres validés, alors qu'un autre qui aurait travaillé plus longtemps ne le pourrait plus !)

Nous revendiquons, entre autres, le droit de partir en retraite avec une pension à taux plein sans aucune condition d'âge, même avant 60 ans pour tous les agents ayant eu de longues carrières. Ceux qui partent à la retraite « avant » ne sont-ils pas généralement ceux aussi qui ont commencé à travailler « avant » et qui ont, pour la grosse majorité, exercé des métiers pénibles et perçu de bas salaires.



JOYEUX NOËL ET
BONNES FÊTES
DE FIN D'ANNEE
A TOUS !



